

**Bureau de la métropole du 29 septembre 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS**

Date de convocation  
15 septembre 2017

Conseillers en exercice  
39

**Président : M. François CUILLANDRE**

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 29 septembre 2017 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE, Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOCH, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, Vice-Présidents.

Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme B. MALGORN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, Conseillers.

M. S. ROUDAUT, Vice-Présidents.

M. B. SIFANTUS, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

**ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. P. KARLESKIND, Vice-Présidents.

, Mme I. GUERIN, M. R. HERVE, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

M. P. APPERE, M. F. PELLICANO, Conseillers délégués.

**B 2017-09-253 AFFAIRES FONCIERES**

**Guipavas - Lieudit Runavel - cession d'une portion de terrain appartenant à Brest métropole pour une superficie d'environ 523 m<sup>2</sup> à Madame Michelle Colliou.**

Le rapporteur, M. Fabrice JACOB  
donne lecture du rapport suivant

**AFFAIRES FONCIERES – Guipavas - Lieudit Runavel - cession d'une portion de terrain appartenant à Brest métropole pour une superficie d'environ 523 m<sup>2</sup> à Madame Michelle Colliou.**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Madame Michelle Colliou est propriétaire d'un bien situé lieu-dit Runavel à Guipavas cadastré section E 1618, classé en zone A au plan local d'urbanisme.

En faisant procéder au bornage de son terrain, il est apparu que sa clôture ne se situe pas sur la limite de sa propriété mais empiète d'environ 523 m<sup>2</sup> de superficie, à parfaire par document d'arpentage, sur la propriété de Brest métropole. Madame Michelle Colliou souhaite donc régulariser cette situation par l'acquisition de cette portion de terrain non affectée à l'usage direct du public ou à un service public.

Il est proposé de céder cette emprise au prix de 10 € le m<sup>2</sup> soit environ 5 230 euros, conformément à l'avis de France domaine (avis joint). Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

La recette sera inscrite au programme 97, article R024, fonction 518 au budget 2017 et conformément à la nomenclature M57, l'exécution comptable sera effectuée à l'article 775 centre de coût 510.230.

### **DELIBERATION**

En conséquence, il est proposé au bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents y afférant.

#### Avis commissions :

Avis de la Commission Aménagement Durable du Territoire et Solidarités : FAVORABLE A L'UNANIMITE

#### Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE